

COMMUNE D'EVOLENE**Mise à l'enquête**

L'Administration Communale d'Evolène, soumet à l'enquête publique, la demande en autorisation de construire déposée par :

Plan des itinéraires de pistes pour VTT

Conformément à la loi cantonale sur les itinéraires de mobilité de loisirs du 14 septembre 2011, la commune d'Evolène soumet à l'enquête publique le projet de plan des itinéraires de pistes pour VTT. Des mesures constructives au sens de l'art. 7 du Règlement sur les itinéraires de mobilité de loisirs du 21 décembre 2011 sont prévues.

Les plans sont à disposition au bureau communal d'Evolène, rue Centrale 216, 1983 Evolène, selon les horaires officiels d'ouverture. Les observations ou oppositions éventuelles, dûment motivées, sont à adresser par écrit en deux exemplaires, à l'Administration communale d'Evolène, rue Centrale 216, Case postale 83, 1983 Evolène, dans les trente jours suivant la présente publication.

Evolène, le 8 avril 2022

L'ADMINISTRATION COMMUNALE